



**PAYS de
BÉARN**



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 7 avril 2023**

*Date de la convocation : 30 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 66*

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Frédéric CLABE, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Michel OLIVE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Philippe FAURE (a suppléé Marie-Claire NÉ).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Jean-Simon LEBLANC (a donné pouvoir à Patrice LAURENT), Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir au Président), Raymond VILLALBA (a donné pouvoir à Claude LACOUR).

Etaient excusés :

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY.

Etaient absents :

Katty BROGNOLI, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Didier REY, Alain TREPEU.

**N° 13 - GAL LACQ ORTHEZ BÉARN DES GAVES : INSTALLATION
D'UN GROUPE D'ACTION LOCALE DANS LE CADRE DU VOLET
TERRITORIAL DES FONDS EUROPÉENS 21-27**

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

La Communauté de communes de Lacq Orthez (CCLO) et la communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG), constituant le périmètre Lacq-Orthez Béarn des Gaves, sont membres du Pays de Béarn. Depuis une délibération en date du 28 octobre 2022, celui-ci est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Lacq Orthez Béarn des Gaves, engagé dans la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027.

Ce dispositif intervient dans le cadre du volet territorial des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine. Il est conduit sous la forme d'un « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL) et s'inscrit dans le cadre de l'intervention « 77.05 » LEADER du Plan Stratégique National de la PAC, de l'Objectif Stratégique 5 du programme FEDER-FSE+ « Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux ».

Un dossier de candidature au volet territorial 21-27 a été déposé par le pôle métropolitain du Pays de Béarn le 17 juin 2022. La stratégie locale présentée a été examinée par un comité technique puis soumise au comité de suivi des programmes européens 2021-2027 qui l'a sélectionnée le 7 novembre 2022.

Le montant de l'enveloppe financière maximale allouée au GAL Lacq Orthez Béarn des Gaves pour la période de programmation s'élève à 2 844 958 €, répartis comme il suit :

- 1 173 653 € au titre du FEADER/LEADER ;
- 1 671 305 € au titre du FEDER OS5.2 ;

NB L'enveloppe FEDER précitée intègre 17 720 € au titre du volet Pyrénées, mobilisé en soutien à des projets localisés dans le périmètre du massif Pyrénéen.

La mise en œuvre du dispositif est soumise à un cadre conventionnel qui en fixe les modalités opérationnelles et détermine la constitution du Groupe d'Action Locale (GAL) qui en assure la gouvernance.

Le GAL assure les missions suivantes telles que définies à l'article 33 du règlement (UE) 2021/1060 :

- renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations ;
- élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;
- préparer et publier des appels à propositions le cas échéant ;
- sélectionner des opérations, déterminer le montant du soutien et soumettre les propositions à l'organisme responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation ;
- assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- évaluer la mise en œuvre de la stratégie.

Le Groupe d'Action locale Lacq Orthez Béarn des Gaves, qui assure le pilotage du volet territorial des fonds européens 21/27 et la sélection des projets, est composé comme suit : 22 membres ayant voix délibérante, répartis en deux collèges.

Le collège public, comportant 11 membres, tous titulaires, dont :

- 5 conseillers métropolitains représentant la Communauté de communes de Lacq-Orthez
- 5 conseillers métropolitains représentant la Communauté de communes du Béarn des Gaves
- 1 élu désigné par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Le collège privé, comportant 11 membres, tous titulaires, dont :

- 8 membres titulaires, représentant la société civile du territoire
- 1 élu issu de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn
- 1 élu issu de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- 1 élu issu de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques

Il appartient au pôle métropolitain du Pays de Béarn, structure porteuse du GAL, de désigner les Conseillers métropolitains du collège public.

Désignation des Conseillers métropolitains du GAL Lacq Orthez Béarn des Gaves		
EPCI	Prénom	Nom
Communauté de communes de Lacq-Orthez	Patrice	LAURENT
Communauté de communes de Lacq-Orthez	Jean-Marie	BERGERET-TERCQ
Communauté de communes de Lacq-Orthez	Nadia	GRAMMONTIN
Communauté de communes de Lacq-Orthez	Michel	OLIVÉ
Communauté de communes de Lacq-Orthez	Gérard	DUCOS
Communauté de communes du Béarn des Gaves	Jean	LABOUR
Communauté de communes du Béarn des Gaves	Nadine	BARTHE
Communauté de communes du Béarn des Gaves	Francis	LANSALOT-MATRAS
Communauté de communes du Béarn des Gaves	Carine	SARRIQUET
Communauté de communes du Béarn des Gaves	Yves	LARROUTURE

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1 - Valider la composition du collège public du groupe d'action locale Lacq Orthez Béarn des Gaves ;

2 - Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,


François BAYROU

